

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

**COMITÉ EXÉCUTIF**

Séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mercredi 14 décembre 2011 à 19 h 30 à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

**PRÉSENCES**

Étaient présents : Mmes Sandra East, Paule Fortier, Lise Landry, Guylaine Richer, MM. Normand Chalifoux et Louis Kemp, tous commissaires formant quorum.

MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Marie-France Boyer, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Dominique Robert, dir. gén. adj. et Denis Riopel, dir. serv. ress. mat.

Mmes Johanne Beaulieu, Corinne Payne et Elisa Rietzschel ont prévenu de leur absence.

---

**OUVERTURE**

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Guylaine Richer, présidente.

Il est 19 h 30.

**PROCÈS-VERBAL**

Résolution n° CE-111214-2466

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

*D'ADOPTER* tel quel le procès-verbal de la séance du 8 novembre 2011.

**Adopté**

**ORDRE DU JOUR**

Résolution n° CE-111214-2467

Il est proposé par Mme Sandra East

*D'ADOPTER* tel quel le projet d'ordre du jour, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

4. Adjudication d'un contrat de service de cantine – école Horizon-du-Lac (pavillon des Primevères) – adoption;
5. Nomination d'une firme d'ingénierie en structure et génie civil pour le projet de vétusté (Phase 4) à l'école secondaire d'Oka – adoption;

*DE PERMETTRE* à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

**Adopté**

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICE DE CANTINE – ÉCOLE HORIZON-DU-LAC (PAVILLON DES PRIMEVÈRES)**

Résolution n° CE-111214-2468

*ATTENDU* la Politique sur les services alimentaires (RM-10);

*ATTENDU* les démarches menées afin de trouver un traiteur potentiel;

*ATTENDU* la recommandation de la direction de l'école Horizon-du-Lac (pavillon des Primevères);

Il est proposé par Mme Paule Fortier

*D'ADJUGER* un contrat de service de cantine au traiteur « Les Délices à Édith » opéré par Mme Édith Chéné, afin de desservir l'école Horizon-du-Lac (pavillon des Primevères) pour la période du 9 janvier 2012 au 30 juin 2014; et

*D'AUTORISER* la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document pouvant donner effet aux présentes.

**Adopté**

**NOMINATION D'UNE FIRME D'INGÉNIERIE EN STRUCTURE ET GÉNIE CIVIL POUR LE PROJET DE VÉTUSTÉ (PHASE 4) À L'ÉCOLE SECONDAIRE D'OKA**

Résolution n° CE-111214-2469

*ATTENDU* qu'il y a lieu d'effectuer des travaux de vétusté (Phase 4) à l'école secondaire d'Oka;

*ATTENDU* que le coût total du projet est évalué à 700 000 \$ (incluant honoraires, imprévus et taxes);

*ATTENDU* que la Commission scolaire doit retenir les services d'une firme professionnelle en ingénierie (structure et génie civil) pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux;

*ATTENDU* la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01) et le Règlement sur la délégation de pouvoirs (SIP-08) de la Commission scolaire;

*ATTENDU* que les coûts estimés des honoraires pour les services d'une firme professionnelle en ingénierie seront inférieurs à 100 000 \$;

Il est proposé par M. Louis Kemp

*DE RETENIR* la firme professionnelle en ingénierie (structure et génie civil) Dessau inc. pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de vétusté (Phase 4) à l'école secondaire d'Oka, le tout sous réserve de l'approbation du projet par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre de la mesure Maintien des bâtiments (50620) (Sous-mesure 50621 – Maintien des bâtiments);

*D'AUTORISER* la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer ledit contrat ou à signer tout document devant donner effet aux présentes;

*D'AUTORISER* le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus.

**Adopté**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution n<sup>o</sup> CE-111214-2470

Il est proposé par Mme Lise Landry

*DE LEVER* la séance.

**Adopté**

Il est 19 h 45.

Guylaine Richer, présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général